



Séance du 28 février 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 22
Pour : Unanimité

Convocation du : 21 février 2024
Date d'affichage : 21 février 2024

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 4 Mars 2024 et publication du
4 Mars 2024.

Délibération N° 01-24-01

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, M. VAN MEENEN Laurent, Mme RUBY Valérie, M. FLUET Guillaume, M. FILLIERE Patrick, Mme CLAEYMAN Isabelle, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés : Mmes WOLOSZ Angélique, MALECHA Sandrine, DELEDICQUE Sylvie, MM. BIENKOWSKI Renaud, LAGACHE Frédéric, SION Fabrice.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali

OBJET

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (V.A.E) POUR L'ANNEE 2024

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°CC_2023_276 du conseil communautaire en date du 18 décembre 2023, relative au renouvellement de l'opération d'aide à l'acquisition de vélos électriques pour les particuliers ;

Considérant le règlement de ce dispositif, ci-annexé ;

Considérant la possibilité, pour les communes qui le souhaitent, d'abonder ce fonds, et ce, dans les mêmes conditions fixées par le règlement susvisé ;

Considérant que la communauté de communes « Pévèle-Carembault » a décidé d'étendre ce dispositif à l'achat d'un kit d'électrification d'un vélo standard ;

Considérant que la commune de Thumeries souhaite abonder ce fonds à hauteur de 100 € pour chaque dossier déposé au titre de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, et de 50 € au titre de l'achat d'un kit d'électrification d'un vélo standard, par un particulier de la commune auprès de la CCPC ;



Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder les subventions aux Thumerisien(ne)s ayant obtenu la subvention de la Communauté de Communes « Pévèle-Carembault » à hauteur de 100 € par dossier instruit au titre de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et de 50 € au titre de l'achat d'un kit d'électrification d'un vélo standard, et préalablement validés par les services communautaires.
- DIT que l'enveloppe budgétaire dédiée à cette opération est plafonnée à 3 000 € pour l'exercice 2024.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,



Magali CIESIELSKI.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.

